

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

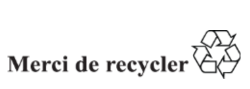
1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité. Il passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la publication de mon rapport précédent, le 30 juin 2017 (S/2017/565). Le rapport décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); il donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport en date du 15 août 2017 sur l'application de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 (voir S/2017/712); il fait le point sur l'application des recommandations visant à ajuster la position de la Mission à l'appui de la transition politique, sur la capacité de la Mission de faire face aux menaces sur la sécurité, ainsi que sur sa capacité de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et présente l'évaluation de la performance des agents en tenue de la MONUSCO en matière de protection des civils.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. L'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 reste marquée par d'importantes divergences entre les signataires. La priorité est passée de la création et la mise en place d'institutions de transition ouvertes à tous à l'organisation d'élections, et la Commission électorale nationale indépendante a indiqué qu'il ne serait peut-être pas possible, pour des raisons techniques, de tenir des élections d'ici à décembre 2017, comme le stipulait l'accord. Dans de telles conditions, le climat d'incertitude politique qui avait marqué la fin du deuxième et dernier mandat de Joseph Kabila à la présidence, en décembre 2016, refait progressivement son apparition.

3. Le 2 août 2017, une délégation de l'opposition, le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement, a déposé auprès du Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, un mémorandum où la délégation demandait, entre





autres, la publication du calendrier électoral le 1er septembre au plus tard. Le Président de la Commission a informé la délégation qu'un calendrier électoral serait publié fin août. Toutefois, lors d'une intervention ultérieure sur les médias sociaux, M. Nangaa a indiqué que la date de publication du calendrier électoral serait communiquée après évaluation conjointe par la Commission, le Gouvernement et le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral.

4. Du 28 au 31 août 2017, à Kananga, dans la province du Kasaï central, la Commission électorale nationale indépendante a organisé une réunion des représentants des organes susmentionnés afin d'évaluer les opérations électorales et de formuler des recommandations à la Commission avant publication du calendrier. Parmi les participants figuraient le Président de la Commission, M. Nangaa, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur Emmanuel Ramazani Shadary, au nom du Gouvernement, et Adolphe Lumanu, membre de l'Alliance pour la majorité présidentielle et Vice-Président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral. Des membres du Parlement, des représentants de la société civile, des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, l'Ambassadeur du Zimbabwe auprès de la République démocratique du Congo et des représentants de la Zambie, de l'Afrique du Sud, de l'Union africaine et de l'Organisation internationale de la francophonie y étaient également présents, la MONUSCO participant en tant qu'observateur. Dans le communiqué final de la réunion, publié le 31 août, on notait que les conditions de sécurité s'étaient améliorées dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central et dans les territoires de Luilu et de Kamiji, dans la province du Lomami; que la formation des agents locaux de la Commission, la distribution du matériel nécessaire pour l'inscription sur les listes électorales et l'inscription dans ces régions commenceraient le 4 septembre; que le Parlement devait adopter d'urgence le droit électoral pertinent et le projet de loi organique sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil national pendant la session ordinaire qui devait ouvrir le 15 septembre; et qu'un calendrier électoral réaliste serait publié sans plus tarder.

5. Le 9 septembre, le Président a présidé à Kinshasa une réunion interinstitutions visant à évaluer l'avancée des opérations électorales. Le Président de la Commission électorale nationale indépendante a expliqué que, bien que près de 99 % de l'électorat estimé soit déjà inscrit, le manque de législation pertinente, de moyens logistiques et de financement entravait la progression des opérations électorales. M. Nangaa a affirmé que la diaspora aurait la possibilité de s'inscrire, ajoutant que des problèmes techniques et financiers devaient être réglés au préalable. Il a réaffirmé l'intention de la Commission de publier, dans un avenir proche, un calendrier électoral réaliste tenant en compte les aspects techniques, opérationnels et financiers de l'organisation des élections.

6. Les manifestations politiques ont continué, les manifestations et les journées ville morte restant les principaux outils de mobilisation du Rassemblement. Le Rassemblement et ses alliés de la société civile ont appelé à une ville morte les 8 et 9 août. Cet appel a été généralement suivi à Kinshasa et Uvira, et partiellement à Goma, Matadi et Mbuji-Mayi, mais pas dans les autres provinces. Des déploiements préventifs de la Police nationale congolaise ont été repérés dans plusieurs grands centres urbains. Les restrictions aux libertés civiles et politiques, notamment une interruption partielle des médias sociaux, ainsi que la faible capacité de mobilisation du Rassemblement, ont contribué au faible suivi de l'opération ville morte.

7. Le 8 août, le Président du Rassemblement, Félix Tshisekedi, a encouragé la population congolaise à se préparer à la désobéissance civile « jusqu'à la victoire », ajoutant qu'il était temps pour le peuple de renverser le « régime irresponsable ». Le 9 août, le Groupe des sept partis politiques, sous-plateforme du Rassemblement, a demandé aux acteurs de la société civile de se mobiliser dans tout le pays en

organisant des actes de désobéissance civile, à compter du 1er octobre, si la Commission électorale nationale indépendante n'avait pas convoqué l'électorat aux élections présidentielles d'ici là. Le 20 août, le Rassemblement a adopté un plan d'action en vue de la pleine application de l'accord du 31 décembre 2016, notamment la convocation du corps électoral d'ici la fin septembre pour des élections prévues pour décembre, suivies du départ du Président Kabila.

8. Par ailleurs, le 10 août, un groupe de travail spécial composé d'éminentes organisations de la société civile a publié son sixième rapport sur l'application de l'accord du 31 décembre 2016. Dans le rapport, le groupe de travail a remarqué le manque de volonté politique quant à l'application de l'accord et cité la responsabilité partagée des signataires dans la crise politique, prenant note de la domination de la scène politique par la majorité au pouvoir, de la division de l'opposition et de la marginalisation de la société civile, et y soulignant la nécessité d'adopter un calendrier électoral qui fasse l'objet d'un consensus, conformément à l'accord politique, en donnant la priorité aux élections présidentielles. Le 18 août, 32 représentants d'organisations de la société civile se sont réunis à Paris et ont signé un « Manifeste du citoyen congolais » appelant la population congolaise à entreprendre une action non violente pour forcer le Président Kabila à quitter le pouvoir si les élections n'avaient pas lieu en décembre 2017 au plus tard. Les dirigeants du Rassemblement ont exprimé leur soutien au manifeste.

9. Le 21 août, M. Tshisekedi a rencontré, à New York, l'ancien Gouverneur de la province du Katanga et candidat à l'élection présidentielle, Moïse Katumbi. Par la suite, dans un entretien accordé aux médias, les deux hommes politiques ont souligné que l'application de l'accord du 31 décembre 2016 était le seul moyen de progresser et ont rejeté toute possibilité d'un troisième dialogue. Tous deux ont fermement démenti les annonces faisant état de la possible nomination de M. Tshisekedi au Gouvernement en tant que Premier Ministre.

10. La période examinée dans le présent rapport a été l'occasion de progrès dans la mise à jour des listes électorales. À la date du 10 septembre, la Commission électorale nationale indépendante avait inscrit plus de 41 millions d'électeurs, dont 48 % de femmes. Le 4 septembre, les formations à l'inscription sur les listes électorales ont débuté dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central et dans les territoires de Kamiki et Luilu, dans la province du Lomami. Le 12 septembre, 30 bureaux d'inscription sur les listes électorales ont été ouverts dans les villes de Tshikapa (Kasaï) et de Kananga (Kasaï central).

11. Si les progrès concernant les élections présidentielles, les législatives nationales et les législatives provinciales prévues dans l'accord politique sont demeurés lents, la Commission électorale nationale indépendante a organisé des élections partielles des gouverneurs, à la suite d'une vague de présentation de motions de censure dans plusieurs assemblées provinciales. Le 26 août, le premier tour des élections partielles des gouverneurs – par vote indirect des assemblées provinciales – a eu lieu dans huit provinces : Bas-Uélé, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kwilu, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tshopo et Tshuapa. Un second tour s'est tenu dans trois provinces, le 29 août. Les candidats de l'Alliance pour la majorité présidentielle et des candidats indépendants qui seraient appuyés par cette dernière ont emporté sept des huit provinces.

12. Le panier de fonds multipartenaires mis en place dans le cadre du Projet d'appui au cycle électoral au Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'est encore financé qu'à hauteur de 6 %, sur les 123,3 millions de dollars demandés, et ce, en partie, en raison des inquiétudes des donateurs à l'égard des aléas de la transition politique.

13. La MONUSCO continue d'aider le Mécanisme national de suivi à appliquer les engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La République démocratique du Congo souligne, encore et toujours, que tous les signataires se doivent de progresser avec constance sur les engagements tant nationaux que régionaux. Mon rapport sur l'application de l'Accord-cadre (S/2017/825) présente des détails supplémentaires sur les progrès accomplis vis-à-vis de ces engagements.

Évolution de la situation économique

14. La baisse tendancielle au niveau macroéconomique a persisté, avec un taux d'inflation élevé et un franc congolais déprécié de 27 % depuis janvier 2017. Toutefois, la Banque centrale du Congo a réussi, vers la fin de juillet, à stabiliser le taux de change à 1 560 francs congolais pour 1 dollar. Dans une lettre adressée, le 4 juillet, aux missions diplomatiques de quelques pays occidentaux et à des organismes internationaux, le Premier Ministre, Bruno Tshibala, a demandé une assistance financière internationale pour surmonter cette crise économique. Le pays a continué d'assister à une diminution de son pouvoir d'achat imputable à la forte inflation, ce qui s'est traduit par des troubles sociaux. À la suite d'une grève du personnel médical de Kinshasa, le 21 juillet, le Conseil des professeurs d'université au Congo a entamé, le 28 juillet, une grève illimitée en vue d'obtenir le réajustement des salaires au taux de change actuel, et des actions similaires ont été annoncées par des enseignants du primaire et du secondaire. Le 17 août, le Premier Ministre a conclu avec l'Intersyndicale nationale de la fonction publique un accord fixant le taux de change utilisé pour les salaires du secteur public à 1 130 francs congolais pour 1 dollar, contre un taux précédent de 930 francs. Le 14 août, pendant une réunion du Conseil des ministres présidée par le Président, le Gouvernement a annoncé une série de mesures visant à améliorer la collecte des recettes de l'État et à réduire les fraudes douanière et fiscale.

B. Conditions de sécurité

15. Sur fond de transition politique incertaine et complexe, les conditions de sécurité se sont encore dégradées en de nombreux endroits de la République démocratique du Congo, où l'on a observé, en particulier, que les groupes Maï-Maï avaient de plus en plus tendance à s'en prendre aux forces de sécurité, principalement les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Dans le Nord-Kivu, ces groupes ont multiplié les assauts contre des positions des FARDC, au cours de la période considérée, alors que les violences se poursuivaient entre Hutus et Nandes. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont elles aussi tenté de s'emparer de certaines positions des FARDC. Dans le Sud-Kivu, des groupes Maï-Maï ont organisé des attaques contre des soldats des FARDC dans plusieurs endroits stratégiques, à la fin du mois de juin. Dans la province du Tanganyika, les accrochages entre milices Twa et Louba ont repris dans le contexte d'une possible résurgence des Maï-Maï Kata-Katanga et de nouvelles scissions entre les différentes factions de la milice Twa. La partie occidentale du pays est également restée instable, avec notamment un affrontement majeur entre la secte politico-religieuse Bundu Dia Mayala et les forces de sécurité à Kinshasa et dans le Kongo central, et des violences sporadiques dans les trois provinces de la région du Kasaï, notamment entre la milice Kamuina Nsapu et les forces de sécurité, de même qu'entre milices ethniques.

16. La situation est demeurée préoccupante dans certaines régions frontalières de la République démocratique du Congo, où des groupes armés sud-soudanais

auraient pris position à la frontière entre la province du Haut-Uélé et le Soudan du Sud, tandis que l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) aurait fait une incursion dans le nord-est de l'Ituri à la fin du mois d'août. Dans le même temps, des réfugiés fuyant la République centrafricaine et le Soudan du Sud ont continué d'affluer en République démocratique du Congo. La situation dans la province du Kasaï a également contribué aux mouvements de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo et à destination de l'Angola, avec quelques retours spontanés.

Est de la République démocratique du Congo

17. Dans la province du Nord-Kivu, les troupes des FARDC ont essuyé les assauts intensifs de groupes armés et subi de lourdes pertes. Dans le territoire de Rutshuru, le 6 juillet, des Nyatura s'en sont pris aux FARDC, faisant quatre morts et trois blessés parmi les soldats. Le 11 juillet, les Maï-Maï Charles ont lancé une attaque contre des positions des FARDC à Nyamilima, qui s'est soldée par cinq morts et huit blessés parmi les soldats et par deux civils blessés. Le 29 juillet, le même groupe a fait 6 morts et 11 blessés parmi les FARDC lors d'une embuscade qu'il leur avait tendue, également à Nyamilima. Dans une autre embuscade, le 2 août, des éléments de la milice Maï-Maï Mazembe ont abattu un officier supérieur des FARDC. D'autres alliances de groupes armés, notamment le Mouvement national pour le renouveau, prennent systématiquement pour cible les positions des FARDC et de la police nationale dans le Grand Nord du Nord-Kivu. En appui à l'action menée par les FARDC pour reprendre le contrôle de la situation, la MONUSCO a effectué des patrouilles dans les zones touchées et renforcé sa collaboration avec les autorités locales et la société civile par l'intermédiaire des réseaux d'alerte locale.

18. De même, dans le territoire de Masisi, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain a attaqué deux positions des FARDC, tuant deux soldats. La MONUSCO a intensifié ses patrouilles et encouragé les FARDC à consolider leurs positions. À Walikale, le 16 juillet, une coalition composée du Conseil national pour le renouveau et la démocratie de l'Alliance et d'éléments de la milice Maï-Maï Nyatura a pris d'assaut un camp des FARDC et fait une incursion dans le Kitchanga occidental, incitant la population à chercher refuge autour d'une base de la Mission.

19. Les rapts et meurtres à motif ethnique ont également été récurrents. Dans le territoire de Rutshuru, le 3 juillet, des Nyatura ont enlevé 14 civils nandes. Dans le territoire de Masisi, le 8 juillet, des Nyatura ont décapité un Hunde dans sa ferme. Des Nyatura ont par ailleurs enlevé un chef hutu à Tongo, le 12 juillet, et neuf civils à Kanyobagonga, le 13 juillet. La MONUSCO a facilité des pourparlers entre Nandes et Hutus et réussi, en collaboration avec les FARDC, à obtenir la libération de toutes les personnes enlevées.

20. Dans le territoire de Beni, l'accalmie s'est maintenue en ce qui concerne les attaques brutales des Forces démocratiques alliées contre des civils. Les ADF ont toutefois multiplié les enlèvements de civils et les attaques contre les forces armées. Le 12 août, des éléments présumés des ADF, bien équipés et portant des uniformes neufs des FARDC, ont attaqué quatre positions des FARDC à environ 30 kilomètres d'Oicha. Au moins 14 éléments des FARDC ont été tués et trois autres blessés. Les assaillants ont aussi emporté des armes des FARDC. La modification du mode opératoire des Forces démocratiques alliées, qui consistait auparavant à éviter les FARDC et tend maintenant à mener des attaques directes contre des troupes, pourrait être liée à un intérêt commun entre certains commandants desdites Forces et les groupes Maï-Maï qui reviennent au premier plan et dirigent depuis quelque temps l'essentiel de leurs attaques sur les forces armées et les symboles de l'État. Le 17 septembre, un soldat de la paix tanzanien a été tué et un autre blessé lors

d'affrontements entre une patrouille conjointe FARDC-MONUSCO et des éléments présumés des ADF à Mamudioma.

21. Dans le même temps, la situation de sécurité est demeurée très préoccupante dans les villes de Beni et Butembo. Le 16 juillet, des hommes armés non identifiés ont enlevé deux prêtres catholiques près de Butembo et exigé une rançon de 15 millions de dollars pour leur libération. Par ailleurs, le 7 août, les Nduma défense du Congo-Rénové ont enlevé quelque 65 civils près de Lubero. Dans le territoire de Lubero, les groupes Maï-Maï sont de plus en plus actifs : on retiendra tout particulièrement que des accrochages entre Maï-Maï Mazembe et Nduma défense du Congo-Rénové ont fait plus de 16 000 déplacés. Du 29 juillet au 4 août, à Kirumba, une délégation du gouvernement de la province a tenté, avec l'appui de la MONUSCO, d'engager des pourparlers avec les deux groupes armés, mais la démarche s'est soldée par un échec.

22. Dans la province du Sud-Kivu, la résurgence des Maï-Maï Yakutumba et le contrôle temporaire qu'ils ont exercé sur les positions des FARDC près des gisements aurifères de la ville de Misisi, fin juin, ont entraîné le déplacement de 80 000 personnes. Soutenues par la MONUSCO, les FARDC ont réussi à repousser le groupe armé. Les Maï-Maï Yakutumba ont en revanche consolidé leur position et assis leur mainmise sur une grande partie du littoral du lac Tanganyika, menant des actions de piraterie et intensifiant leurs activités de contrebande, qui contribuent à renforcer le groupe armé. La Mission a dépêché deux unités de combat pour concourir à la protection des civils et facilité le déploiement de la police nationale dans la région.

23. Le long de la frontière avec le Burundi, des soldats des FARDC ont arrêté une cinquantaine de combattants étrangers provenant des rangs des Forces nationales de libération du Burundi, des Forces républicaines du Burundi et de la Résistance pour un état de droit au Burundi, mouvements qui entretiennent des liens plus ou moins étroits avec les combattants tutsis banyamulenges du Congo, dits « Gumino », dans la région des hauts plateaux du Sud-Kivu. Ce réseau de groupes armés se dispute avec les Maï-Maï Yakutumba le contrôle des réserves de minerai d'or du sud de la province.

24. Parmi les autres faits nouveaux survenus dans le Sud-Kivu, le 28 juillet, 37 prisonniers se sont évadés de la prison centrale de Bukavu à la suite de l'explosion d'une grenade à main. La MONUSCO a aidé les autorités à sécuriser le périmètre et à empêcher de nouvelles évasions.

25. Le 15 septembre, les forces de sécurité congolaises ont rapatrié de force quatre demandeurs d'asile burundais accusés d'avoir effectué des patrouilles armées illégales autour des sites de réfugiés de Kamanyola, dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu). Le même jour, des demandeurs d'asile et des réfugiés burundais ont manifesté devant un bureau des services de renseignement, à Kamanyola, pour marquer leur opposition au rapatriement. Un soldat des FARDC a trouvé la mort lors d'affrontements entre les réfugiés et les forces de sécurité. Les forces armées et la police nationale ont ouvert le feu sur les manifestants, faisant 37 morts et plus de 117 blessés parmi les réfugiés. Six soldats des FARDC et quatre agents de la police nationale ont également été blessés. Les réfugiés ont voulu se mettre à l'abri autour d'une base avancée de la MONUSCO dans la région et la Mission a fourni une assistance médicale aux blessés. Les autorités ont ouvert une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de l'incident. La MONUSCO enquête également sur la réaction de ses soldats de la paix et informera le Conseil de sécurité des résultats de ses investigations.

26. Dans la province du Tanganyika, la menace représentée par les Maï-Maï Yakutumba dans la zone de Bendera, près de la frontière avec le Sud-Kivu, s'est

amoindrie après des opérations menées par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO. Toutefois, le niveau de violence reste préoccupant en plusieurs endroits de la province. Le conflit entre les milices louba et twa a pris de nouvelles proportions dans le territoire de Kalemie, en particulier à Lambo-Kilela, Lukwangulu et Mulonge, où des affrontements ont fait 73 morts et 25 blessés. Des miliciens twas auraient violé 32 femmes, entre juin et août 2017, dans le territoire de Nyunzu. Des éléments Maï-Maï Kata-Katanga jadis fidèles au chef de guerre Gédéon Kyungu Mutanga, qui s'est rendu en 2016, sont en train de se mobiliser, depuis leurs bases de Mitwaba, Moba et Pweto, contre les forces de sécurité du Gouvernement. Des éléments Maï-Maï Kata-Katanga se mobilisent également contre les Twa près de Moba, signe que la province est le théâtre d'une aggravation des conflits communautaires, dans un contexte marqué par des enjeux de plus en plus complexes. La situation humanitaire se détériore d'autant que les autorités provinciales font un recours accru à la force pour mettre un terme au conflit entre les Twa et les Louba. À la fin du mois de juillet, la province comptait plus de 565 000 déplacés, soit 60 000 personnes de plus qu'au premier trimestre de l'année. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que 52 % des personnes déplacées sont des femmes.

27. Dans la province de l'Ituri, les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) sont restées la plus grande menace pour les civils, sachant qu'elles ont commis 90 % des atteintes aux droits de l'homme recensées en juillet dans le sud de la zone d'Irumu. Deux responsables des FRPI ont été tués lors qu'une opération menée conjointement par la MONUSCO et les FARDC du 13 au 23 juillet. Le 14 juillet, dans le territoire de Mambasa, un groupe Maï-Maï non identifié a tué quatre gardes de la réserve de faune à okapis qui escortaient des journalistes étrangers, lesquels ont pu s'échapper sans être blessés. Suite à une augmentation des épisodes violents entre communautés et des litiges fonciers, des chefs bahema et walendu du territoire de Djugu se sont mis d'accord, le 14 juillet, pour créer une commission supervisée par le gouvernement provincial et appuyée par la MONUSCO afin de s'attaquer aux sources de tension.

28. Dans la province du Haut-Uélé, le retrait des Forces spéciales des États-Unis et la réduction des effectifs de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, menée par l'Union africaine, ont entravé l'aptitude des FARDC à faire barrage à l'infiltration de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) depuis la République centrafricaine. En juillet, la LRA a systématiquement agressé et enlevé des civils dans les zones d'extraction minière artisanale situées à proximité des routes principales et des villes. La MONUSCO a aidé les FARDC à effectuer des patrouilles renforcées, si bien que la LRA s'est partiellement repliée vers la République centrafricaine, en maintenant toutefois une présence réduite à l'ouest du Parc national de la Garamba. La Mission cherche également à vérifier l'authenticité d'informations faisant état de la présence de groupes armés sud-soudanais en différents lieux du Haut-Uélé et du nord de l'Ituri, ainsi que de l'incursion signalée d'éléments de l'APLS dans le nord de l'Ituri à la fin du mois d'août.

Ouest de la République démocratique du Congo

29. Les combats ont connu une relative accalmie dans la région du Kasaï au cours de la période considérée, malgré des violences graves à certains moments, comme dans la zone de Tshikapa (Kasaï) et le territoire de Luiza (Kasaï central), où l'on a dénombré une part importante de victimes parmi les femmes et les enfants. Les violences perpétrées dans la région du Kasaï ont fait plus de 1,4 million de déplacés, en majorité des femmes et des enfants, et poussé plus de 31 700 Congolais à se réfugier en Angola, dont certains commencent à revenir. Ces retours provoquent

parfois de violentes tensions au sein des communautés, en raison de clivages ethniques de plus en plus marqués dans la région du Kasaï. Les forces nationales de sécurité ont poursuivi leurs opérations dans les territoires de quatre provinces : Luebo et Kamonia (Kasaï), Dimbelenge et Luiza (Kasaï central), Kabeya Kamwanga, Miabi et Tshilenge (Kasaï oriental) et Mwene Ditu (Lomami). À Kalala-Diboko, dans le territoire de Luzia, 67 personnes, parmi lesquelles des éléments de la milice Kamuina Nsapu et des civils, auraient été tuées durant ces opérations.

30. Les violences ethniques ont continué, notamment sous la forme d'accrochages entre la milice Kamuina Nsapu, dont certains combattants ont fait allégeance aux Loubas et aux Luluas, et la nouvelle milice Bana Moura, qui se compose pour l'essentiel de membres des groupes ethniques tshokwe, pende et tetela. Des affrontements ont eu lieu dans les territoires de Kamonia et de Luiza (Kasaï central). La milice Bana Mura, qui bénéficie de l'appui de personnalités politiques de premier plan dans le Kasaï, serait armée et soutenue par les forces nationales de sécurité et les chefs locaux. Le risque de voir les tensions ethniques se propager depuis les provinces du Kasaï reste élevé, dans un contexte où les affrontements se poursuivent entre milices ethniques, souvent comme conséquence du conflit d'origine qui implique la milice Kamuina Nsapu et a perturbé le fragile équilibre ethnique de la région.

31. Le 19 septembre, le Président a présidé la cérémonie d'ouverture d'un forum de trois jours consacré à la réconciliation dans la région du Kasaï, auquel ont participé plusieurs parties prenantes congolaises. Certains membres de l'opposition ont refusé de prendre part au forum, faisant valoir qu'un processus de réconciliation ne pouvait être entamé sans que les auteurs des violences commises dans la région aient été identifiés au préalable.

32. À la suite de l'évasion de détenus de la prison de Malaka, à Kinshasa, le 17 mai, l'insécurité est montée d'un cran non seulement à Kinshasa, mais aussi dans les zones voisines. Le 14 juillet, des éléments non identifiés ont attaqué le marché central de Kinshasa, tuant son administrateur et quatre officiers de police. Après l'évasion, la MONUSCO a recensé plusieurs autres attaques contre des centres de détention rattachés aux tribunaux et certains commissariats de Kinshasa.

33. Le 7 août, des éléments de Bundu Dia Mayala ont organisé, à Kinshasa et dans le Kongo central, des attentats et des manifestations visant des installations sensibles, mais les forces nationales de sécurité sont parvenues à les repousser. La MONUSCO a établi qu'au moins 43 meurtres avaient été commis durant ces opérations, en différents lieux de Kinshasa.

Situation humanitaire

34. En République démocratique du Congo, quelque 8,5 millions de personnes – dont 5,5 millions d'enfants – ont besoin d'une aide humanitaire, soit une hausse de 16 % par rapport à janvier 2017. Les déplacés sont désormais au nombre de 3,8 millions et près de 621 700 nationaux congolais ont trouvé refuge dans des pays de la sous-région. En outre, la République démocratique du Congo compte actuellement aux alentours de 541 400 réfugiés venus des pays voisins. Environ 7,7 millions de personnes sont en situation d'extrême famine, soit 30 % de plus qu'en 2016, et 43 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique.

35. Dans la région du Kasaï, quelque 2,8 millions de personnes doivent composer avec une insécurité alimentaire critique, ce qui signifie que la proportion a augmenté de 600 % entre juin 2016 et juin 2017. Plus de 1,5 million d'enfants de la région du Kasaï risquent toujours de connaître des violences, d'être déplacés ou de

ne plus avoir accès à la santé et à l'éducation. La perspective de maladies d'origine hydrique durant la prochaine saison des pluies reste une grave menace pour la population déplacée. En septembre, 31 700 réfugiés de la région du Kasaï étaient enregistrés en Angola. Les conditions de sécurité dans la région entravent considérablement l'accès humanitaire, compromettant l'acheminement de l'aide et la vérification des informations. Les organismes intensifient et font primer les opérations de secours menées dans la région. Néanmoins, au 25 août, le total des fonds reçus pour l'intervention au Kasaï se montait à 23,7 millions de dollars, soit 37 % des 64,5 millions demandés dans le cadre de l'appel éclair lancé pour faire face à la situation d'urgence complexe qui a cours dans la région. En septembre, le niveau du financement de l'action humanitaire en République démocratique du Congo demeurait à 27 % des 812,6 millions requis pour 2017.

Situation sur le plan des droits de l'homme

36. La MONUSCO a recensé 1 329 violations des droits de l'homme commises de juin à août, contre 1 444 durant la période allant de mars à mai. Environ 73 % d'entre elles se sont produites dans les provinces touchées par le conflit. Les groupes armés se sont rendus coupables de 533 violations des droits de l'homme et les agents de l'État en ont perpétré 796, dont 27 % ont été le fait des FARDC et 26 % de la police nationale. Au moins 347 victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires, dont 31 femmes et 58 enfants, ont été dénombrées pendant la période considérée. Les groupes armés ont tué 208 personnes, dont 23 femmes et 12 enfants, tandis que les agents de l'État en ont tué 139, dont 8 femmes et 46 enfants.

37. L'espace démocratique s'est encore rétréci, victime d'atteintes aux droits civils et politiques, notamment les libertés de réunion pacifique, d'opinion et d'expression. La MONUSCO a recensé 247 cas de violations des droits fondamentaux liées au resserrement de l'espace démocratique dans l'ensemble du pays, de juin à août, contre 245 au cours de la précédente période de trois mois. Cinq de ces violations ont été commises dans le cadre des opérations d'inscription sur les listes électorales par des agents de la police nationale affectés à la sécurité des bureaux mis en place à cette fin, principalement des viols sur des femmes qui cherchaient à s'inscrire.

38. Des journalistes, des opposants politiques et des activistes de la société civile ont continué d'être la cible de menaces, de manœuvres de harcèlement et de violences. Des manifestations contre les retards dans la publication du calendrier électoral, organisées par la société civile le 31 juillet, ont été interdites par les autorités locales dans au moins cinq localités, dont Beni et Butembo (Nord-Kivu), Bunia (Ituri), Lubumbashi (Haut-Katanga) et Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental), où les forces nationales de sécurité ont été déployées en nombre. Au moins 131 personnes, dont plusieurs journalistes, ont été arrêtées dans tout le pays; cinq sont toujours en détention. Le 7 août, préalablement à la grève générale de deux jours annoncée par le Rassemblement, l'utilisation des médias sociaux a été restreinte jusqu'au 11 août.

39. La MONUSCO a continué de se pencher, par l'intermédiaire de ses Cellules d'appui aux poursuites judiciaires, sur les crimes graves commis par les groupes armés et les forces de sécurité à l'encontre de la population civile. Au cours de la période considérée, le concours de ces cellules aux activités de justice militaire a abouti à 23 condamnations, dont celle de Jules Becker, colonel des FARDC, condamné à 10 ans d'emprisonnement pour crimes de guerre.

40. Des missions d'enquête conjointes se sont poursuivies dans certaines parties du pays et ont conduit à l'inculpation d'au moins 50 soldats des FARDC et de 14 agents de la police nationale pour leur implication dans des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre. Toutefois, dans la région du Kasaï, des

problèmes de procédure ont continué d'entraver l'appui de la MONUSCO à la justice militaire dans les enquêtes en cours. Les 4 et 5 juillet, la Mission et les autorités nationales ont identifié ensemble 38 nouvelles fosses communes dans le Kasaï, portant à 87 le nombre total de charniers découverts dans la région depuis le début du conflit.

41. La MONUSCO a conservé son assistance aux forces nationales de sécurité conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Des mesures sont actuellement prises, au Siège, pour revoir cette assistance et l'adapter selon qu'il conviendra, compte tenu, en particulier, de l'implication croissante des FARDC et de la police nationale dans des violations des droits de l'homme.

Violence sexuelle

42. Au moins 195 personnes – 120 femmes, 27 hommes et 48 enfants – ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits perpétrées par des agents de l'État (20 % de l'ensemble des cas signalés) et des membres de groupes armés (80 %) entre juin et août, soit un nombre en hausse par rapport à la période précédente. Parmi les agents de l'État, les membres des FARDC sont restés les plus représentés, avec environ 18 % des violations. Dans le Tanganyika, les violences interethniques entre Twa et Louba ont fait au moins 99 victimes de violences sexuelles, dont 27 hommes.

Protection de l'enfance

43. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 613 violations de ce type commises, entre juin et août, dans les zones touchées par le conflit, soit davantage que les 527 cas recensés au cours de la période précédente. Au total, 403 enfants, dont 24 filles, ont échappé aux groupes armés ou leur ont été repris. Les groupes armés qui ont enrôlé et utilisé le plus d'enfants sont la milice Kamuina Nsapu (102), les Maï-Maï Mazembe (68), les Raiya Mutomboki (33) et la milice Twa (31).

44. La MONUSCO a également confirmé qu'au moins 21 enfants avaient été tués et 23 mutilés, la FRPI se plaçant comme le groupe le plus souvent impliqué dans ces violences (8 meurtres et 6 cas de mutilation). En outre, 51 agressions sexuelles contre des filles ont été étayées, commises autant par des agents de l'État (FARDC : 14 cas; police nationale : 3 cas) que par des groupes armés (Maï-Maï Simba : 13 cas, FRPI : 7 cas, Nduma défense du Congo-Rénové : 7 cas). Il a été établi que 79 enfants avaient été enlevés, le plus souvent par les Maï-Maï Simba (21 cas), aux fins d'enrôlement. La Mission a également confirmé 22 attaques visant des écoles; la FRPI en a commis la moitié, tandis que quatre ont été imputées aux FARDC.

Faits nouveaux sur le plan régional

45. Plusieurs réunions régionales et sous-régionales pertinentes pour la situation politique en République démocratique du Congo ont eu lieu au cours de la période considérée.

46. Dans sa déclaration de clôture au trente-septième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu les 19 et 20 août à Pretoria, le nouveau président, le Président sud-africain Jacob Zuma, a souligné que le Sommet avait noté qu'il ne serait peut-être pas possible, vu certaines difficultés existantes, de tenir des élections en République démocratique du Congo en décembre 2017. Les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont demandé instamment à la Commission

électorale nationale indépendante de publier un calendrier électoral révisé et ont approuvé la nomination par la SADC d'un Envoyé spécial en République démocratique du Congo. Le Premier Ministre congolais, qui représentait son pays à cette occasion, s'est félicité de l'appui apporté par la SADC à la publication d'un calendrier électoral réaliste. Plusieurs figures de l'opposition congolaise et acteurs de la société civile ont critiqué la SADC pour son manque – selon eux – de solidarité avec le peuple congolais.

47. Le 23 août, à Addis-Abeba, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une session sur la situation en République démocratique du Congo. Celui-ci s'est félicité des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC au trente-septième Sommet ordinaire de la Communauté, notamment de l'analyse qui a jugé irréaliste d'organiser des élections pour décembre; il a appelé la communauté internationale à apporter à la Commission électorale nationale indépendante tout le soutien dont elle aurait besoin, réaffirmé son attachement à la pleine mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 et souligné que les décisions unilatérales visant à imposer des sanctions à des personnalités congolaises ne permettraient pas de créer un environnement propice au règlement de la crise dans le pays.

48. Le 26 juillet, à Kinshasa, le Ministre burundais de la sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni, s'est entretenu avec de hauts responsables du Gouvernement congolais sur des options stratégiques communes qui permettraient de lutter contre l'insécurité le long de la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo. Du 7 au 10 septembre, le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région s'est rendu dans l'est de la République démocratique du Congo pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la neutralisation des forces négatives et le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement des combattants étrangers, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et pour régler correctement la question de la réinstallation des éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) provisoirement logés dans un camp de la MONUSCO proche de Goma, dans le Nord-Kivu, ainsi que celle du rapatriement et de la réintégration des anciens membres du Mouvement du 23 mars (l'ex-M23) toujours cantonnés au Rwanda et en Ouganda. Le Comité d'appui technique a formulé des recommandations, qui sont mentionnées dans mon rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

III. Déploiement de la MONUSCO et exécution de son mandat

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations sur les ajustements des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

49. La MONUSCO a continué d'adapter son dispositif et sa présence afin d'aligner davantage son action sur les priorités énoncées dans la résolution 2348 (2017), de rechercher plus d'efficacité et de tenir compte des réductions budgétaires décidées par l'Assemblée générale pour l'exercice 2017-2018.

50. Dans un souci de renforcer la présence de la Mission, d'en assouplir l'action et d'en augmenter la mobilité, il s'est agi, principalement, d'élargir et de redessiner les frontières du secteur de la force de la MONUSCO afin de permettre aux brigades basées dans les provinces orientales de se redéployer et d'intervenir plus en souplesse dans les deux provinces – orientale et occidentale – en s'appuyant,

notamment, sur des bataillons à déploiement rapide. La MONUSCO a également pris des mesures pour renforcer la mobilité de la Brigade d'intervention à partir de sa base de Beni, en habilitant diverses de ses compagnies à mener des opérations dans tout l'est de la République démocratique du Congo.

51. La MONUSCO a continué de renforcer sa présence dans les trois provinces du Kasaï, en transférant au bureau de secteur de Kananga (Kasaï central) et l'antenne de Mbuji-Mayi (Kasaï oriental) du personnel civil provenant d'autres zones de la Mission, et en créant une antenne et un sous-secteur de la Police des Nations Unies à Tshikapa (Kasaï). Il est également prévu, en consultation avec les pays fournisseurs de personnel de police, de transférer une unité de police constituée de l'est à Kananga. La force de la MONUSCO a renforcé sa présence dans la région du Kasaï en déployant trois compagnies à Kananga, Mbuji-Mayi et Tshikapa, permettant ainsi, au besoin, un redéploiement rapide de cinq unités de combat temporaires.

52. La Mission a également opéré d'importants ajustements motivés par la réduction de ses effectifs, comme demandé dans la résolution 2348 (2017) et compte tenu des réductions budgétaires. Avec le Siège, elle a mis au point un plan de réduction devant lui permettre au mieux de continuer à privilégier la protection des civils autant que la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral, de la façon la plus efficace possible. C'est ainsi que la MONUSCO a rapatrié 727 soldats du Nord-Kivu et qu'elle s'apprête à en rapatrier 960 autres, d'ici au 1er octobre. Elle s'emploie, en outre, à mettre en place trois compagnies supplémentaires, détachées par des pays fournisseurs de contingents de la Brigade d'intervention, pour les forces spéciales formées au combat dans la jungle, qui devront remplacer trois compagnies rapatriées en novembre. La Mission fait également des économies en maintenant une présence allégée d'agents de police et de civils ainsi qu'en opérant des réductions importantes dans l'ensemble des catégories d'opérations. Ces réductions opérationnelles passent par une diminution de l'appui aérien et de l'offre de carburants et de rations de soutien aux forces de sécurité nationales.

53. Aucun progrès n'a été enregistré dans le déploiement, par le biais de la coopération entre missions, de deux unités de police constituées supplémentaires.

54. Le tout dernier examen stratégique de la MONUSCO (voir S/2017/826) présentera de nouvelles recommandations sur les ajustements à apporter à la Mission, qui orienteront la décision que prendra le Conseil de sécurité sur le présent rapport et la poursuite des débats concernant le dialogue stratégique avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la stratégie de retrait de la MONUSCO.

B. Évaluation du travail accompli par le personnel en uniforme de la Mission pour protéger les civils

55. Au cours de la période considérée, aucun cas de résultats professionnels non satisfaisants impliquant la force de la MONUSCO n'a été signalé. La Mission a continué de suivre et d'évaluer régulièrement l'efficacité de la force pour recenser les domaines susceptibles d'être améliorés.

56. La majorité des unités de police constituées ont été jugées opérationnellement prêtes et bien entraînées. Une évaluation menée en juillet a révélé qu'un certain nombre d'unités de police constituées opéraient avec un matériel inutilisable ou obsolète donné par les pays fournisseurs de personnel de police concernés. Hormis

la question de l'inutilité du matériel, les unités de police constituées ont été considérées comme généralement efficaces.

C. Préparatifs en vue des risques liés aux élections

57. La MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à prévenir et à atténuer les risques de violence liés aux élections, y compris les risques de violence généralisée dans les zones urbaines, en maintenant ou en révisant, le cas échéant, ses plans d'intervention à l'échelle locale. La Mission demeure, cependant, entravée par un manque de capacités d'intervention en cas de violence généralisée, en particulier dans les zones urbaines. Pour l'heure, la MONUSCO dispose de deux compagnies d'infanterie et de deux unités de police constituées à Kinshasa. Dans les zones urbaines comptant une présence de la force et d'unités de police constituées, la Mission continue de mener des patrouilles conjointes, en en intensifiant le rythme et la présence en cas de troubles prévus ou réels. L'accent reste mis sur la prévention, car aucun contingent supplémentaire ni aucun élément de police constituée de la MONUSCO ne pourrait modifier sensiblement la situation en cas de détérioration grave des conditions de sécurité.

58. Le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont poursuivi leur travail de bons offices auprès des acteurs politiques nationaux et des principaux partenaires régionaux, afin d'encourager la mise en œuvre rapide de l'accord du 31 décembre 2016, qui devrait permettre de réduire au minimum tout retard supplémentaire dans le processus électoral et le risque de nouvelles violences. La MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial ont continué de plaider auprès des autorités pour la mise en œuvre rapide des mesures de confiance énoncées dans l'accord politique, qui pourraient contribuer à la création d'un environnement propice à l'organisation d'élections libres, régulières, crédibles et pacifiques.

59. La MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à prévenir la violence électorale, en renforçant la capacité de ses partenaires, y compris les autorités nationales et les forces de sécurité, de promouvoir et de protéger les libertés fondamentales et de surveiller les violations des droits de l'homme et les restrictions de l'espace démocratique.

D. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

60. Pour atténuer les effets de la réduction de la présence de la MONUSCO consécutifs au rapatriement d'un bataillon, la Mission adapte sa stratégie de protection des civils, passant d'une « protection par la présence » à une « protection par projection », le plus souvent dans les zones de retrait des bases de la MONUSCO. Dans ce contexte, la MONUSCO a renforcé ses réseaux d'alerte locale, en mettant l'accent sur le Kasaï central. Les réseaux d'alerte locale ont transmis 486 alertes rapides par mois, en moyenne, soit 170 alertes par mois en moyenne de plus que lors de la période précédente. Quatre-vingt-cinq pour cent de ces alertes ont abouti à une intervention de protection des civils de la part du Gouvernement ou de la MONUSCO. Les alertes non suivies d'effets se sont comptabilisées dans des zones délaissées par les forces de sécurité de l'État ou difficilement accessibles.

61. Le concept de protection par projection, en cours d'élaboration, exige un effort de la Mission dans son ensemble. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a transféré d'Eringeti à Sake une compagnie de la Brigade d'intervention, afin d'accroître son utilisation dans l'ensemble du pays. Elle a également mené une opération pilote

dirigée par le bataillon à déploiement rapide du Nord-Kivu, à laquelle ont participé des équipes civiles, notamment des femmes, en vue d'appliquer à titre expérimental le type d'opérations qui pourraient être entreprises dans les zones évacuées par le bataillon rapatrié. En outre, des assistants chargés de la liaison avec la population locale sont désormais présents au sein des unités de combat et des bataillons à déploiement rapide.

62. Une compagnie de la Brigade d'intervention, une compagnie de la Brigade occidentale et deux compagnies du bataillon à déploiement rapide du Sud-Kivu ont été déployées dans la région du Kasaï. La Police des Nations Unies a augmenté sa présence dans le Kasaï, dont les effectifs sont ainsi passés de 3 à 36 agents. Dans les zones où la MONUSCO a établi une présence, une baisse des menaces et des cas d'insécurité a été signalée, tandis que des écoles et des centres de santé ont rouvert leurs portes et que 70 % de la population déplacée a regagné ses foyers.

63. Dans la province du Kasaï central, la MONUSCO a continué d'appuyer les efforts de médiation visant au règlement pacifique des conflits coutumiers, grâce à des ateliers de renforcement des capacités organisés en collaboration avec la Direction générale des affaires coutumières. La MONUSCO a également entamé la mise en œuvre de son plan d'action pour la protection de l'enfance au Kasaï en organisant, à l'intention des FARDC, des stages de formation sur l'évaluation de l'âge des nouvelles recrues et leur sélection.

64. Dans la province du Tanganyika, la Mission a appuyé les efforts déployés par les autorités et collectivités provinciales pour instaurer un dialogue de paix intercommunautaire (baraza) destiné à prévenir la violence entre les Twa et les Louba dans les territoires Kabalo, Kalemie, Kongolo, Manono et Nyunzu.

65. Entre le 12 et le 22 juillet, la MONUSCO a mené une enquête conjointe avec les autorités judiciaires pour vérifier des informations faisant état de violations des droits de l'homme commises par des membres des FDLR contre des civils à Bunyakiri (Sud-Kivu). La Mission a confirmé qu'il y avait 34 morts, 20 blessés et 7 disparus, et une soixantaine de logements détruits.

66. Le Service de la lutte antimines de l'ONU, donnant suite à 35 demandes concernant les efforts de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que les efforts militaires et de police, a détruit 226 restes explosifs de guerre, 33 919 cartouches d'armes légères et 319 armes.

E. Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

67. Entre le 1er juillet et le 7 août, la MONUSCO a réceptionné 44 combattants congolais qui, pour la plupart, ont adhéré à la phase III du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration . La Mission a réceptionné et rapatrié 46 combattants étrangers au Rwanda et un combattant étranger au Burundi, affiliés, pour la plupart, aux Forces combattantes Abacunguzi.

68. Le chef des Nduma défense du Congo, Ntabo Ntaberi Sheka, accusé de crimes contre l'humanité par des tribunaux nationaux, s'est rendu à la MONUSCO, le 26 juillet, tout comme deux de ses acolytes, suite à une longue campagne de sensibilisation et à un travail soutenu accompli pour aider le Gouvernement à faciliter la capture ou la reddition de Sheka. D'entente avec le Gouvernement, Sheka et ses complices ont été remis aux autorités nationales de la prison de N'dolo, à Kinshasa.

69. La MONUSCO a continué d'aider au maintien des camps du programme à Kamina et à Kitona, où 458 ex-combattants reçoivent une formation professionnelle, et à exécuter 37 projets de lutte contre la violence communautaire ciblant un nombre estimatif de 63 204 bénéficiaires, soit une majorité de jeunes à risque (53 820), un noyau dur d'ex-combattants affiliés au programme (5 160) et des femmes en situation vulnérable (4 224). Les besoins élémentaires ont également été satisfaits s'agissant de 297 éléments des FDLR et de 1 075 personnes à leur charge dans les camps du programme de désarmement volontaire de Kanyabayonga (Nord-Kivu) et de Walungu (Sud-Kivu) et dans le camp du Gouvernement à Kisangani (Tshopo). Dans l'intervalle, un appui a également été fourni à 577 éléments du M/APLS dans l'opposition hébergés par la MONUSCO dans le camp de Munigi, à Goma. La MONUSCO continue de rechercher des solutions individuelles pour les personnes se trouvant dans le camp.

F. Stabilisation

70. Les efforts de stabilisation se sont poursuivis dans un contexte d'incertitude politique, peu propice à l'obtention de résultats durables. Pour autant, la MONUSCO a appuyé le lancement de deux nouveaux programmes de stabilisation dans l'Ituri et le Nord-Kivu, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Les deux programmes sont financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation, sur un budget à donateurs multiples de 27 millions de dollars destiné aux interventions de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, mis en œuvre par des consortiums que dirigent des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. La conclusion de contrats entre la Mission et les autorités provinciales d'Ituri et du Sud-Kivu a favorisé le renforcement de la participation des autorités à la mise en œuvre de la Stratégie.

71. Dans le cadre de la stratégie de stabilisation adaptée au sud de l'Irumu (Ituri), la force de la MONUSCO et la composante civile ont élaboré une stratégie commune visant à inciter davantage le Gouvernement à trouver une solution politique durable à la menace que représente la Force de résistance patriotique de l'Ituri. Dans la région du Kasaï, une évaluation conjointe faite par la MONUSCO et les autorités associées aux activités de stabilisation a permis de déterminer que les programmes de prévention de la violence communautaire et le dialogue étaient prioritaires pour les efforts de stabilisation.

72. Après des évasions en masse survenues dans les prisons de Bukavu, Bunia, Bunyakiri, Kabare, Masisi, Nyuzu et Walungu, les autorités nationales, avec l'appui de la MONUSCO, ont adopté un plan destiné à renforcer la sécurité dans 38 établissements pénitentiaires. La MONUSCO a informé le personnel carcéral des règles de sécurité et plaidé auprès des autorités pour la réactivation des plans d'intervention. En outre, la Mission a créé une équipe spéciale intégrée pour la sécurité pénitentiaire chargée de régler systématiquement les problèmes de sécurité de la prison sur les fronts de la politique, de la protection et des opérations. La Police des Nations Unies a continué de mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité à Beni, Bukavu, Bunia, Goma et Kalemie.

G. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

73. La MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à appliquer ma politique de tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en renforçant la sensibilisation à l'interne, en appliquant strictement le couvre-feu et les

interdictions d'accès à certaines zones et en procédant à des patrouilles dissuasives de police militaire. Une permanence téléphonique gratuite, une messagerie dédiée et des boîtes destinées à recueillir des plaintes mises en place dans les locaux de la MONUSCO sont venues renforcer les mécanismes qui permettent, déjà, de signaler les allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Une allégation de ce type a été enregistrée au cours de la période considérée.

74. La MONUSCO a continué de prendre des mesures de prévention vigoureuses, privilégiant les activités de sensibilisation des collectivités s'appuyant sur des mécanismes de plainte à l'échelle locale. Pour garantir un soutien opportun, suffisant et durable aux victimes, elle a continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. En outre, un système a été mis en place, en étroite collaboration avec le défenseur des droits des victimes de la Mission, pour maintenir un contact régulier avec les victimes et contrôler les services qui leur sont offerts par les partenaires de manière à ce que leurs besoins spécifiques soient satisfaits.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

75. Quelque 95 épisodes mettant en jeu la sûreté et la sécurité des membres du personnel (10 femmes et 57 hommes) ou des biens et opérations des Nations Unies, ont été signalés, contre 142 pour la période précédente. Parmi ces faits, 49 actes criminels ont visé le personnel recruté sur le plan national comme international, 4 cas étaient liés à des troubles civils, 33 étaient liés aux dangers sur place et 9 au conflit armé. L'appui de la MONUSCO aux opérations menées par les FARDC contre des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et la poursuite des affrontements dans la région du Kasaï pourraient mettre directement en danger le personnel, compromettre les programmes et endommager les installations des Nations Unies, ajoutant aux répercussions en termes de sécurité entraînées par la situation politique et la dynamique socioéconomique actuelles.

76. Dans ma lettre du 15 août au Président du Conseil de sécurité, j'ai transmis à celui-ci le résumé analytique du rapport de la Commission d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies chargée d'élucider l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts à Kananga, dans le Kasaï central (S/2017/713, annexe). Dans ma lettre, j'expliquais qu'en ce qui concerne la mort des deux experts, je comptais m'entretenir avec les représentants de la République démocratique du Congo et consulter les membres du Conseil au sujet de la création d'un mécanisme de suivi. Après les premières consultations, que j'ai eues le 17 août à New York avec le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale, j'ai détaché à Kinshasa une petite équipe, dirigée par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, chargée de développer et de concerter les modalités de l'appui de l'ONU à l'enquête diligentée par la République démocratique du Congo pour élucider les circonstances entourant la mort des deux experts. Comme convenu avec les autorités congolaises et suite à ma lettre du 17 septembre 2017 au Vice-Premier Ministre, j'ai l'intention de déployer, dans les plus brefs délais, une petite équipe chargée de seconder les autorités congolaises dans leur enquête et de faire régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur cette question.

V. Observations

77. Le large consensus atteint, avec la signature de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, entre les principaux acteurs politiques a donné au peuple congolais des raisons d'espérer que les acquis notables obtenus ces dernières années pour stabiliser la République démocratique du Congo pourraient perdurer. Or, ce consensus est en passe de s'éroder rapidement, laissant peu à peu la place à un climat d'incertitude politique. L'absence de consensus politique quant à la voie à suivre me fait craindre la perte, d'ici à la fin de l'année, de la relative accalmie obtenue, dans l'escalade des tensions, par la signature de l'accord. C'est pourquoi, je lance un appel aux signataires de l'accord et au Gouvernement – qui a une responsabilité souveraine et, partant, un rôle particulier en la matière – pour qu'ils créent les conditions propices au bon déroulement du processus politique. Faute d'appliquer fidèlement et pleinement l'accord politique et de clore la période de transition en République démocratique du Congo, nous ne ferions qu'aggraver le risque d'une nouvelle escalade de la crise politique et provoquer une détérioration des conditions de sécurité, entraînant des répercussions désastreuses sur la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme dans le pays – répercussions qui, dans la région, pourraient être graves. À lui seul, l'appui de l'ONU, bien que vital, ne suffira pas en l'occurrence. Je prie instamment les acteurs régionaux et internationaux, travaillant de concert et sans exclusive, de tout faire pour aider la République démocratique du Congo à naviguer entre les écueils qui entravent sa route. Il est essentiel que nous reconnaissions tous, à l'unisson, l'importance que revêt une mise en œuvre prompte et intégrale de l'accord, qui aboutisse à la tenue rapide d'élections crédibles et transparentes, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution, si nous voulons asseoir dans la durée les progrès accomplis en République démocratique du Congo et éviter une plongée dans l'instabilité et les conflits, avec toutes les conséquences que cela entraînerait pour le pays, pour la région et au-delà.

78. Dans l'intervalle, il est crucial que le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante et le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus électoral, dans l'esprit de l'accord du 31 décembre 2016. J'appelle de mes vœux la publication, de toute urgence, d'un calendrier crédible permettant la tenue d'élections dans les plus brefs délais et conformément aux dispositions de l'accord.

79. Je me félicite du lancement, au début de septembre, des préparatifs en vue de l'inscription des électeurs dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central ainsi que dans les territoires Kamiji et Luilu de la province du Lomami, et j'engage la Commission à veiller à ce que le processus d'inscription des électeurs soit mené à bien rapidement. J'exhorte le Parlement à adopter, aussitôt que possible, le projet de loi organique sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil national et d'apporter à la loi électorale les modifications requises. J'encourage également le législateur à envisager d'accroître la représentation des femmes au cours des délibérations sur la loi électorale modifiée, conformément aux aspirations en termes de parité des sexes consacrées dans la Constitution.

80. Le Gouvernement, la Commission et le Conseil national ont le devoir de garantir à tous les partis politiques le droit, à égalité, de se préparer et de participer aux élections prévues. Ce droit présuppose la mise en œuvre intégrale de toutes les mesures de confiance prévues dans l'accord politique, l'ouverture de l'espace politique et le respect de tous les droits de l'homme, notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique.

81. Je suis profondément préoccupé par la précarité des conditions de sécurité qui règnent, sur fond d'incertitude politique persistante, dans plusieurs régions de la République démocratique du Congo. Si les ADF et les FDLR ont réduit leurs activités, les attaques ciblées et répétées de divers groupes Maï-Maï et autres éléments armés contre des forces de sécurité nationales et des symboles de l'autorité de l'État dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu n'en demeurent pas moins préoccupantes. Je suis également préoccupé par les conditions de sécurité qui prévalent dans certaines zones de l'ouest du pays. Je condamne fermement les attaques lancées par les milices Kamuina Nsapu dans le Kasaï et les actes de violence commis par des éléments Bundu Dia Mayala à Kinshasa et dans le Kongo central. J'exhorte le Gouvernement à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter ses obligations relatives aux droits de l'homme dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la sécurité, et j'appelle tous les acteurs à mettre fin au cycle de la violence, en particulier dans la région du Kasaï.

82. L'impunité ne fait qu'exacerber la violence. J'exhorte les autorités à prendre des mesures résolues pour la faire cesser. Il faut que le Gouvernement agisse avec fermeté pour traduire en justice les agents de la police nationale et les éléments des FARDC impliqués dans des violations des droits de l'homme, y compris ceux qui ont des responsabilités de commandement, à tous les niveaux.

83. La crise humanitaire en République démocratique du Congo, en particulier dans la région du Kasaï, est extrêmement préoccupante. J'invite les donateurs à fournir un complément de financement humanitaire pour l'appel éclair en faveur du Kasaï et pour l'ensemble des interventions humanitaires menées dans le pays. J'exhorte le Gouvernement, dans l'exercice de ses responsabilités, à tout faire pour alléger les souffrances de la population, dont les conditions de vie continuent de se détériorer sous l'effet du ralentissement économique.

84. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Maman Sidikou, pour son esprit d'initiative, ainsi que tout le personnel de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement en faveur de la République démocratique du Congo. Je remercie également mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, des efforts de diplomatie qu'il a déployés à l'échelle régionale. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'aux organisations régionales, aux partenaires bilatéraux ou multilatéraux, et aux organisations non gouvernementales, pour l'aide inestimable qu'ils apportent à la République démocratique du Congo.

Carte


MONUSCO
September 2017
MONUSCO Headquarters
Force Forward Headquarters
Brigade Headquarters
Sector Headquarters
Formed Police Unit
Logistics base
Military Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
ZAMBIA
ANGOLA
CONGO
MALAWI
ATLANTIC OCEAN
Cabinda (ANGOLA)
BAS-UÉLÉ
NORD-UBANGI
SUD-UBANGI
MONGALA
HAUT-UÉLÉ
ITURI
EQUATEUR
TSHOPO
TSHUAPA
NORD KIVU
SUD-KIVU
MAI-NDOMBE
MANIEMA
SANKURU
KINSHASA
KONGO CENTRAL
KWILU
KASAI
KASAI CENTRAL
KASAI ORIENTAL
LOMAMI
TANGANYIKA
KWANGO
LUALABA
HAUT-LOMAMI
HAUT-KATANGA
Kinshasa
Brazzaville
Bangui
Kampala
Kigali
Bujumbura
Lake Victoria
Lake Edward
Lac Kivu
Lake Tanganyika
Lake Mweru
Lake Malawi
Lac Mai-Ndombe
Gbadolite
Gemena
Lisala
Buta
Isiro
Bunia
Beni
Kisangani
Goma
Bukavu
Uvira
Kindu
Kananga
Mbuji-Mayi
Kalemie
Lubumbashi
Kolwezi
Matadi
Boma
Bandundu
Mbandaka
Tshikapa
Kabinda
Lusambo
Shabunda
Kongolo
Bendera
Manono
Moba
Dungu
Mavivi
Rwindi
Sake
Adikivu & Kavumu
Sange
Himbi
Walungu
Kiwanja
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4412 Rev. 25 UNITED NATIONS
September 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)